

Commerce (sir George Foster) m'a donné exactement la même réponse que l'honorable ministre, ce soir. Il a dit: Ceci ne ressort pas du département du Commerce. Lorsque j'ai été frapper à la porte de l'honorable ministre de la Marine (M. Ballantyne) et que j'ai porté à sa connaissance le même fait, il m'a dit: Ceci ne dépend pas de mon département mais bien du département des Postes. Je voudrais savoir s'il me va falloir aller ainsi de Caïphe à Pilate pendant bien longtemps pour obtenir justice. Lorsque nous demandons au ministre du Commerce une chose bien raisonnable, il répond: Je ne peux pas la faire, voyez le ministre des Postes. On s'adresse à celui-ci et il dit: Allez à l'autre département. Lorsque l'on demande au ministre de la Marine, il dit: Ce n'est pas mon affaire, d'autres vont y voir. Je crois que la meilleure chose à faire, dans les circonstances, c'est de renvoyer tous les ministres chez eux et de changer de gouvernement.

M. LANCTOT: Monsieur le président, il est trois heures et quart, nous siégeons depuis onze heures hier matin, ce qui va faire bientôt treize heures. Pendant la séance précédente nous avons siégé plus de treize heures. Et pourquoi les députés sont-ils appelés à passer des nuits entières dans cette Chambre C'est dû à la faute de ce Gouvernement qui a discuté pendant la session les affaires de l'Europe, qui ne nous regardent nullement, en tout cas beaucoup moins que les affaires du pays, la Société des nations, le tribunal d'arbitrage pour la Société des nations et je ne sais quoi. On nous présente ce soir les crédits du département des Postes qui n'ont pas encore été étudiés; nous avons comme titulaire de ce département un ministre qui n'est pas membre de cette Chambre; nous avons beaucoup de renseignements à demander et il n'y a personne pour nous les donner. Cependant, il faut finir la session aujourd'hui, dit-on. Je proteste contre cet état de choses car il n'est pas raisonnable de siéger jour et nuit pendant des semaines pour une seule fin: permettre le départ de notre premier ministre (M. Meighen) le 7 juin courant. N'est-il pas vrai, monsieur le président, que pendant les quatre ou cinq dernières années, l'honorable député de King (sir Robert Borden), le prédécesseur de l'honorable premier ministre, a été absent à peu près 90 p. 100 du temps pendant chaque session, depuis la guerre? Ne serait-il pas raisonnable que le premier ministre, s'il veut partir, délègue ses pouvoirs à l'honorable ministre du Commerce

(sir George Foster), par exemple, lui qui a agi comme premier ministre intérimaire sous l'ancien gouvernement de sir Robert Borden et qui pourrait facilement remplacer le premier ministre pendant deux ou trois jours afin de terminer la session? Croyez-vous, monsieur le président, que le peuple sera satisfait de voir qu'une poignée de députés, qui sont présents ici ce soir, aient voté des centaines de millions, alors que la plupart de ces députés, qui passent leur temps à crier "carried", ne savent même pas quel est l'item que l'on discute? Je ne peux pas assister à ce qui se passe ici sans protester le plus énergiquement possible.

Maintenant, on m'assure, et les journaux de ce soir nous le disent, que le chef du Gouvernement et le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) se sont rencontrés tout dernièrement et ont conclu un arrangement dans le but de terminer la session ce soir. Je proteste contre cet arrangement, s'il est vrai qu'il existe. Le chef de l'opposition n'a pas de raison d'engager la députation, pas plus que le premier ministre, et je dis que nous devrions voir à nos propres affaires avant d'aller nous mêler en Europe aux affaires des autres. Je ne veux pas vous retenir plus longtemps parce qu'il est trop tard et je propose que la séance soit levée et que le comité rapporte progrès.

(La motion de M. Lanctôt est mise aux voix et rejetée par 37 voix contre 13.)

(L'article est adopté.)

M. LAVIGUEUR: Monsieur le président, je suis pairé. . .

M. le PRESIDENT: On ne paire pas en comité. On n'a par conséquent pas le droit d'annoncer avec qui on est pairé.

M. CANNON: Monsieur le président, avant que cet item soit adopté, je ne voudrais pas retenir l'attention du comité très longtemps mais je tiens seulement à protester contre le fait que le Gouvernement a soumis au comité les estimés des Postes à une date aussi tardive. Ces crédits auraient dû être étudiés beaucoup plus tôt, et ce pour plusieurs raisons. La première, c'est que le département des Postes est dirigé actuellement, ou plutôt est apparemment dirigé par M. Blondin. M. Blondin est le ministre canadien français de la province de Québec. Il se représente comme étant celui qui interprète les opinions de cette province, il a tort de le faire parce que cette province chaque fois qu'elle en